

Les Jeux Olympiques d'Hiver se dérouleront du 18 au 28 février 1960.

Inscriptions. On attend les inscriptions d'environ 1000 athlètes provenant de 30 à 35 nations.

Stade. Sa contenance est prévue pour 11 000 spectateurs. C'est en ce lieu que se dérouleront les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que la majorité des matchs de hockey sur glace et des épreuves de patinage artistique. 500 places seront réservées à la presse, radio et télévision.

Un rink de glace artificielle pour le patinage vitesse sera également construit, son pourtour étant de 400 m.

Village. Le Village Olympique contiendra 300 chambres réparties dans 7 bâtiments adjacents. Il contiendra les installations les plus complètes et les plus modernes.

Rinks d'entraînements. Il est prévu 3 rinks de glace artificielle pour l'entraînement, étant entendu que toutes les installations décrites ci-dessus sont très proches les unes des autres.

Tremplin de saut. Trois tremplins permettant des sauts de 45 m., 60 m. et 80 m. sont envisagés. Les profils ont été dessinés par M. Heini Klopfer (Allemagne), membre du Comité de la Fédération Internationale de Ski.

Presse. Indépendamment des places réservées au stade principal, un bâtiment de 100 m. x 21 m. sera construit pour la presse, radio et télévision. Il contiendra naturellement toutes les installations nécessaires pour faciliter le travail des reporters. Il sera placé

sur les rives du lac Tahoe à 11 km. de Squaw Valley et à 40 minutes en voiture de Reno.

Restaurants. Deux grands restaurants sont projetés pour les visiteurs et prendront place dans l'arène olympique.

Routes & Parking. Des routes importantes aboutiront dans la vallée et un parking public pour voitures sera organisé pour 10 000 autos.

Logement. 30 000 visiteurs pourront être logés dans un rayon de 60 km. autour de la vallée. Toutes demandes peuvent être adressées au « Housing Director » du Comité d'Organisation.

Transports. Des lignes de compagnies aériennes américaines aboutiront à proximité (10 km.) de la vallée. Les trains transcontinentaux s'arrêtent à Truckee (15 km. de la vallée) et des services d'autobus seront organisés en grand nombre. Les autos privées auront un accès facile également.

Transport des athlètes. Moyennant 500 dollars. tous les athlètes. ainsi que les officiels d'équipes mentionnés dans les règles du Comité International Olympique, seront transportés de divers lieux de rassemblement à Squaw Valley et retour. Dans ce prix sont compris le logement et la nourriture pendant 21 jours. (Un cadeau ! *Réd.*)

Télévision. La télévision sera projetée en couleurs et atteindra 140 millions de téléspectateurs aux Etats-Unis et 40 millions en Europe. Pour les courses de ski alpin, des tours-seront construites de façon à permettre des prises de vue de la totalité des courses, de sorte que les spectateurs et la presse qui ne désirent pas se déplacer dans les montagnes pourront suivre toutes les épreuves dans le stade.

Séance académique au siège du Comité Olympique Belge

Dans notre dernier Bulletin, nous avons relaté très brièvement que Son Altesse Royale, le Prince Albert de Liège avait daigné accepter la Présidence d'Honneur du Comité Olympique Belge.

Nous désirons relater aujourd'hui la séance solennelle au cours de laquelle le Prince Albert fut reçu au siège de cet organisme d'intérêt national. Ce fut l'occasion d'une séance académique de haute tenue, toute de digne simplicité et de volonté constructive. Le Prince était accompagné de M. de Bassompierre, attaché au département du grand maréchal de la Cour et du Major Thibaut de Maisières. Le Prince de Liège a été accueilli à son arrivée par MM. Leburton, ministre de la Santé et

des Sports, Victor Boin, président du Comité Olympique Belge et José Crahay, secrétaire général.

Il appartient à M. Victor Boin de souhaiter la bienvenue au Prince, ce qu'il fit sur un ton élégamment badin mais toujours plein de fines nuances et truffé d'enseignements qui en ont fait un des causeurs les plus brillants et les plus profonds. Il rappela dans quelles circonstances le Baron Pierre de Coubertin avait réuni les élites de l'athlétisme dans la grande salle de la Sorbonne à Paris, le 16 juin 1894, afin de décider le rétablissement des Jeux Olympiques de l'ère moderne. Esquissant à larges traits l'esprit qui anime l'olympisme moderne, le président Boin affirma avec force

« que les amitiés sportives sont mûres, solides et durables ». Il rappela que le sport, culte volontaire et habituel de l'exercice musculaire intensif, peut et doit contribuer à donner aux jeunes gens le goût de vivre.

« Les 48 Fédérations Sportives composant le Comité Olympique Belge, ajouta l'orateur, ne visent pas à la culture des *phénomènes*, mais bien plutôt à cette euphorie solidaire qui fait du sport et des manifestations de plein air les meilleurs antidotes dans le drame de la jeunesse délinquante...»

Après avoir remercié le Prince Albert de Liège d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité Olympique Belge, M. Victor Boin conclut : « Les princes n'échappent point à la dure loi des hommes ; ils ont,

eux aussi, leurs heures grises, mais nous espérons que le nouveau Président d'Honneur se retrouvera toujours avec la même joie et le même enthousiasme parmi les sportifs. »

M. José Crahay, secrétaire général du Comité Olympique Belge, traduisit en néerlandais l'essentiel du remarquable discours du président Victor Boin, puis le Prince Albert de Liège promit son concours « humble mais enthousiaste » à la cause de l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Ajoutons que le Prince Albert de Liège vient d'être nommé membre du Comité International Olympique pour la Belgique en remplacement du Baron de Trannoy démissionnaire. Cette élection s'est déroulée à la Session de Tokyo en mai.

AMATEURISME

et Art

Nous avons reçu la communication suivante :

Bruxelles, le 19 avril 1958.

Monsieur le Chancelier,

Dans le numéro de mai du Bulletin du Comité International Olympique vous avez reproduit une définition de l'amateur par notre Président M. Avery Brundage, puis un commentaire signé « B » auquel M. Brundage est invité à répondre.

Si, sans attendre l'opinion de notre Président, je me permets d'intervenir à titre personnel dans ce débat, c'est parce que les arguments mis en avant par M. « B » ont, à diverses reprises, fait l'objet en Belgique de colloques auxquels je pris chaque fois une part directe. de sorte que j'ai, sur le problème précité des vues qui ne sont pas improvisées.

J'estime que les subtilités dont se sert M. Brundage pour différencier l'athlète amateur du professionnel sont parfaites, tout comme, par voie de conséquence, j'estime les comparaisons avancées par M. « B » absolument dénuées de pertinence.

Il y a deux éléments essentiels qui sont défavorables au principe du professionnalisme en sport : 1. Il ne peut être pratiqué que jusqu'aux environs de 35 ans, ce qui, par extension, signifie qu'un athlète professionnel, prenant sa retraite à cet âge-là, risque, s'il n'a pas conservé le contact avec un autre métier, de devenir une épave dans la vie. C'est du reste pour rechercher un moyen de reclasser socialement les anciens professionnels du

sport qu'une société Pierre de Coubertin s'est fondée à Paris ; 2. Le fait que l'introduction de l'argent dans la compétition sportive constitue un danger compromettant la pureté et la droiture de la dite compétition, l'appât du gain entraînant souvent des arrangements entre athlètes (surtout dans les sports individuels). Bref, l'argent joue inmanquablement un rôle corrupteur.

Venons-en maintenant aux artistes, peintres, sculpteurs, violonistes, pianistes, comédiens, chanteurs, etc. Ceux-là peuvent impunément monnayer leurs dons pour deux raisons majeures : 1. ils peuvent professer jusqu'aux approches des limites de leur existence (voyez Cortot, Thibaud, Casals, Toscanini, Picasso, etc.), les comédiens ayant le loisir de changer de personnages (jeune premier, composition, père noble ou ingénue, coquette, duègne) ; 2. il n'existe pas entre eux de rivalité compétitive comparable à celle d'athlètes, risquant, ainsi que je le dis plus haut, de se trouver ternie par des combinaisons que l'amateurisme ignore et ignorera toujours.

Je pense qu'il est superflu d'insister plus longuement sur le fait qu'il n'est absolument pas possible de confondre le sport et l'art dans une thèse se rapportant au monnayage des talents.

Veillez croire, Monsieur le Chancelier, etc.

Ed. Hermes,

Président de la Ligue Royale Belge
d'Athlétisme,

Vice-Président
du Comité Olympique Belge.